



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	25	04	04

Séance du 18 septembre 2026 sous la présidence de Madame Marie ADAMY, Maire. Convocation du 11 septembre 2026.

PRESENTS : Mmes ADAMY – PIESTA – KHOUMRI – HARRATH – RUSSELLO – FRANGIAMORE – TUZUN – KALFOUS – BECKENDORF – FARIS – TUFEKCI ERKILIC – ARANDA.
MM. DARKAOUI – SAADI – DAGTEKIN – KOUIDRI ZOURGUI – SAVALLI – RAHAOUI – AIT TAMA – PODBOROCZYNSKI – WEBER – LAUER – ESTRADA – AOUKACHI – GULDAL.

PROCURATIONS : Mmes DILEK et EL GAMOUN – MM. SATILMIS et ANANICZ qui ont donné procuration respectivement à Mme KHOUMRI – M. AOUKACHI – Mmes PIESTA et ARANDA

09 - Clôture régie cimetière

Rapporteur : Marie ADAMY

Exposé des motifs :

Par courrier en date du 18 juin 2015, la direction générale des finances publiques a validé la création d'une régie de recettes « cimetière » pour l'encaissement des concessions éponymes.

Suite à cet accord, un régisseur titulaire ainsi qu'un mandataire suppléant ont été nommés.

Par courrier en date du 10 novembre 2025, ces personnes ont informé la municipalité de leur décision de ne plus assurer les fonctions de régisseur.

Suite à ces démissions, la direction générale des finances publiques a accepté qu'à l'avenir la perception du montant des concessions cimetière s'effectue par l'émission de titres de recettes.

Le conseil municipal est donc appelé à valider la clôture de cette régie.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal:

* décide de valider la clôture de la régie cimetière.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Marie ADAMY
Maire de Farébersviller

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Téléréours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr